



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vente de masques en pharmacie

Question écrite n° 28739

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'interdiction faite aux pharmacies de vendre des masques à la population. Plusieurs témoignages de professionnels de ce secteur évoquent leur capacité à s'approvisionner en masques à travers des filières connues et sûres. Or les pharmacies ont depuis le décret du 3 mars 2020 l'interdiction de vendre des masques au grand public. De nombreuses études et de nombreux spécialistes médicaux soulignent l'intérêt du port du masque pour ralentir l'épidémie. Elle souhaite donc savoir s'il envisage de lever cette interdiction qui va clairement à l'encontre de la préservation de la santé des Français.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28739

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2954

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)